



Arrêt de formation en 2011

Par **Elobzh**, le **30/07/2016** à **23:12**

Bonjour,

En 2010, je me suis inscrite à une formation animale par correspondance. Ayant déjà payé 700 € pour le peu que j'ai fait, j'ai arrêté ma formation. Et là, je viens de recevoir une convocation d'un huissier pour payer 2.068 €.

Y a-t'il prescription ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **31/07/2016** à **08:07**

Bonjour,

Etes-vous certain(e) qu'il s'agit bien d'un huissier ? Ne serait-ce pas un courrier d'une officine de recouvrement qui se ferait passer pour une étude d'huissier ? Vérifiez donc ce point précis avant de faire quoi que ce soit.